

# PROJET DE NORME INTERNATIONALE

## ISO/DIS 14071

ISO/TC 207/SC 5

Secrétariat: AFNOR

Début de vote:  
2023-11-02

Vote clos le:  
2024-01-25

---

---

### Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Processus de revue critique et compétences des réviseurs : Exigences et lignes directrices supplémentaires à l'ISO 14044:2006

*Environmental management — Life cycle assessment — Critical review processes and reviewer competencies: Additional requirements and guidelines to ISO 14044:2006*

ICS: 13.020.60

iTeh Standards  
(<https://standards.iteh.ai>)  
Document Preview

[ISO/FDIS 14071](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6f614f36-90a9-41d3-a92c-3a2a5eac59c4/iso-fdis-14071>

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

**TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN**



Numéro de référence  
ISO/DIS 14071:2023(F)

© ISO 2023

iTeh Standards  
(<https://standards.iteh.ai>)  
Document Preview

[ISO/FDIS 14071](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6f614f36-90a9-41d3-a92c-3a2a5eac59c4/iso-fdis-14071)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6f614f36-90a9-41d3-a92c-3a2a5eac59c4/iso-fdis-14071>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2023

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

<b>Sommaire</b>	<b>Page</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>2</b>
<b>4</b> <b>Processus et tâches de la revue critique</b> .....	<b>3</b>
<b>4.1</b> <b>Définition du champ de la revue critique</b> .....	<b>3</b>
<b>4.2</b> <b>Choix, recrutement et remplacement du ou des réviseurs externes</b> .....	<b>4</b>
<b>4.2.1</b> <b>Choix du ou des réviseurs</b> .....	<b>4</b>
<b>4.2.2</b> <b>Recrutement des réviseurs</b> .....	<b>5</b>
<b>4.2.3</b> <b>Remplacement du ou des réviseurs</b> .....	<b>5</b>
<b>4.3</b> <b>Processus de revue critique</b> .....	<b>5</b>
<b>4.3.1</b> <b>Généralités</b> .....	<b>5</b>
<b>4.3.2</b> <b>Type de revue critique</b> .....	<b>6</b>
<b>4.3.3</b> <b>Revue critique réalisée à l'issue de l'étude ACV</b> .....	<b>6</b>
<b>4.3.4</b> <b>Revue critique en parallèle</b> .....	<b>6</b>
<b>4.4</b> <b>Validité de la déclaration et du rapport de revue critique</b> .....	<b>6</b>
<b>4.5</b> <b>Préparation du rapport de revue critique et de la déclaration de revue critique</b> .....	<b>7</b>
<b>4.6</b> <b>Révision d'une revue critique existante</b> .....	<b>8</b>
<b>4.7</b> <b>Tâches de la revue critique</b> .....	<b>9</b>
<b>4.7.1</b> <b>Président d'un comité de revue critique</b> .....	<b>9</b>
<b>4.7.2</b> <b>Réviseur</b> .....	<b>9</b>
<b>5</b> <b>Compétences du ou des réviseurs</b> .....	<b>10</b>
<b>Annexe A (informative) Modèle de rapport de revue critique</b> .....	<b>11</b>
<b>Annexe B (informative) Exemple d'autodéclaration d'indépendance et de compétences d'un réviseur</b> .....	<b>13</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>14</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets). L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevets.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (TBT), voir le lien suivant : [www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 5, *Analyse du cycle de vie*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

## Introduction

Dans le cadre d'une analyse du cycle de vie (ACV), la revue critique est le processus permettant d'évaluer la conformité de l'ACV à l'ISO 14040 et à l'ISO 14044. Ces normes contiennent, sous une forme succincte, les principales exigences relatives à la revue critique.

Ces exigences ont progressivement fait apparaître une pratique aujourd'hui courante et donnant satisfaction aux parties prenantes. Pour le cas, obligatoire, d'études ACV utilisées dans des affirmations comparatives destinées à être divulguées au public, la réalisation d'une revue critique est considérée comme un élément déterminant pour l'acceptation de l'étude par les parties prenantes. Toutefois, de nos jours, même dans les nombreuses applications de l'ACV pour lesquelles la revue critique n'est pas obligatoire, les commanditaires de l'étude ACV décident souvent d'eux-mêmes de réaliser une revue critique afin d'améliorer la robustesse de leurs études et d'en accroître la crédibilité.

L'une des principales caractéristiques de la revue critique est de ne pas être liée à un programme d'accréditation, mais de garantir la qualité en rendant le réviseur personnellement responsable de cette tâche et en accordant une priorité plus importante au fond qu'à la forme.

En raison de l'utilisation croissante de l'ACV elle-même, ainsi que de son application plus large dans des outils tels que l'évaluation de l'empreinte carbone ou les futures initiatives d'étiquetage, l'objectif du présent document est de décrire de façon plus détaillée les pratiques établies en matière de revue critique, en fournissant des exigences et des lignes directrices supplémentaires pour la réalisation d'une revue critique et les compétences requises.

Le présent document peut s'appliquer à d'autres normes exigeant une revue indépendante de procédures et d'informations basées sur l'ACV (comme l'ISO 14045, l'ISO 14046, l'ISO 14025 et l'ISO 14067), mais il peut être nécessaire de l'adapter aux champs d'application spécifiques. D'autres normes de référence peuvent être incluses dans le processus de revue critique.

Le présent document ne s'applique pas aux revues critiques réalisées avant sa publication.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6f614f36-90a9-41d3-a92c-3a2a5eac59c4/iso-fdis-14071>



# Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Processus de revue critique et compétences des réviseurs : Exigences et lignes directrices supplémentaires à l'ISO 14044:2006

## 1 Domaine d'application

Le présent document fournit des exigences et des lignes directrices supplémentaires à l'ISO 14040:2006 et à l'ISO 14044:2006. Il fournit des exigences et des lignes directrices pour la réalisation d'une revue critique de tout type de tout type d'étude basée sur l'ACV et sur les compétences nécessaires à cette revue.

Le présent document fournit :

- des informations détaillées sur le processus de revue critique, et notamment des clarifications par rapport à l'ISO 14044:2006 ;
- des lignes directrices pour mettre en œuvre le processus de revue critique requis, en lien avec l'objectif de l'ACV et son utilisation envisagée ;
- le contenu et les livrables du processus de revue critique ;
- des lignes directrices pour améliorer la cohérence, la transparence, l'efficacité et la crédibilité du processus de revue critique ;
- les compétences exigées pour le ou les réviseurs (internes, externes et membres du comité) ;
- les compétences exigées devant être possédées par le comité dans son ensemble.

Le présent document ne traite pas des applications de l'ACV (indiquées dans l'ISO 14040:2006, Figure 1).

## 2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 14040:2006, *Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Principes et cadre*

ISO 14044:2006, *Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Exigences et lignes directrices*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

**3.1 expert interne indépendant**  
personne compétente employée à temps plein ou à temps partiel par le *commanditaire de l'étude ACV* (3.4) ou par l'*auteur de l'étude ACV* (3.6), mais ne participant pas à la définition du champ de l'étude ou à la réalisation de l'étude ACV

Note 1 à l'article : Un expert est considéré comme participant à ces tâches s'il fait partie de l'équipe de projet du commanditaire ou de l'auteur de l'étude.

**3.2 expert externe indépendant**  
personne compétente non employée à temps plein ou à temps partiel par le *commanditaire de l'étude ACV* (3.4) ou par l'*auteur de l'étude ACV* (3.6) et ne participant pas à la définition du champ de l'étude ou à la réalisation de l'étude ACV

Note 1 à l'article : Un expert est considéré comme participant s'il fait partie de l'équipe de projet du commanditaire ou de l'auteur de l'étude ou s'il a un intérêt financier, politique ou autre dans le résultat de l'étude.

**3.3 membre du comité réviseur** (3.10) faisant partie d'un comité de revue critique

**3.4 commanditaire de l'étude ACV**  
organisme (ou groupe d'organismes) finançant l'étude ACV telle qu'elle est définie dans l'ISO 14040 et l'ISO 14044

**3.5 commanditaire de la revue critique**  
organisme (ou groupe d'organismes) finançant la revue critique de l'étude ACV telle qu'elle est définie dans l'ISO 14040 et l'ISO 14044

Note 1 à l'article : Le financement de la revue critique ne se limite pas au recrutement des *réviseurs* (3.10). Le recrutement peut être réalisé par une tierce partie, par exemple l'*auteur* (3.6) ou le *commanditaire de l'étude ACV* (3.4).

**3.6 auteur de l'étude ACV**  
organisme (ou groupe d'organismes) réalisant l'étude ACV telle qu'elle est définie dans l'ISO 14040 et l'ISO 14044

Note 1 à l'article : Un organisme peut agir à la fois en tant que *commanditaire de l'étude ACV* (3.4), *commanditaire de la revue critique* (3.5) et/ou auteur de l'étude ACV.



**3.7****rapport de revue critique**

documentation du processus et des résultats de la revue critique, comprenant des commentaires détaillés du ou des *réviseurs* (3.10) ou du comité de revue critique, ainsi que les réponses correspondantes de l'auteur de l'étude ACV (3.6)

**3.8****déclaration de revue critique**

document final rassemblant les conclusions du ou des *réviseurs* (3.10) quant à l'étude ACV et indiquant clairement si l'étude ACV est conforme à l'ISO 14040 et à l'ISO 14044

**3.9****partie intéressée**

individu ou groupe concerné ou affecté par la performance environnementale d'un système de produits ou par les résultats de l'analyse du cycle de vie

[SOURCE : ISO 14040:2006, définition 3.46]

**3.10****réviseur**

*expert interne indépendant* (3.1) ou *expert externe indépendant* (3.2) réalisant une revue critique, ou *partie intéressée* (3.9) faisant partie d'un comité de revue critique

**4 Processus et tâches de la revue critique****4.1 Définition du champ de la revue critique**

Comme énoncé dans l'ISO 14044:2006, 6.1, le processus de revue critique doit garantir que :

- les méthodes utilisées pour réaliser l'ACV sont cohérentes avec la présente Norme internationale ;
- les méthodes utilisées pour réaliser l'ACV sont valables d'un point de vue scientifique et technique ;
- les données utilisées sont appropriées et raisonnables par rapport aux objectifs de l'étude ;
- les interprétations reflètent les limites identifiées et les objectifs de l'étude ; et
- le rapport d'étude est transparent et cohérent.

NOTE Les termes « rapport d'ACV » et « rapport d'étude » sont considérés comme synonymes ; ces rapports peuvent contenir des informations confidentielles pouvant ne pas figurer dans le rapport pour tierce partie, conformément à l'ISO 14044:2006, 5.2.

Il existe plusieurs options quant à la manière de réaliser une revue critique pour une étude donnée, notamment :

- a) la revue est réalisée à partir d'une revue effectuée par un expert (voir l'ISO 14044:2006, 6.2) ou d'une revue effectuée par un comité (voir l'ISO 14044:2006, 6.3) ;
- b) la revue est effectuée parallèlement à l'étude ou à l'issue de celle-ci ;

- c) la revue comporte, ou non, une évaluation du modèle d'inventaire du cycle de vie (ICV) ;
- d) la revue comporte, ou non, une évaluation des différents ensembles de données.

Le processus de revue critique doit clairement définir et documenter les options couvertes.

Il convient que la revue critique couvre tous les aspects d'une ACV, y compris le caractère approprié et raisonnable des données, les modes opératoires de calcul, l'inventaire du cycle de vie, les méthodes d'évaluation des impacts, les facteurs de caractérisation, les résultats du calcul de l'ICV et de l'analyse de l'impact du cycle de vie (AICV), ainsi que l'interprétation.

Comme expliqué dans l'ISO 14040:2006, 7.1, une revue critique ne peut ni vérifier ni valider les objectifs retenus par le commanditaire de l'étude ACV ou l'utilisation qui sera faite des résultats de l'ACV.

Le fait qu'une revue critique soit réalisée parallèlement à l'étude ACV, ou à l'issue de celle-ci, ne change pas les livrables du processus de revue critique.

La réalisation de revues en parallèle peut permettre d'éviter d'importantes révisions de l'étude ACV à l'issue du processus, susceptibles d'entraîner un surcroît de travail ainsi que des retards. Par conséquent, lorsque la revue critique est réalisée parallèlement à l'étude, la charge de travail a généralement tendance à être plus importante pour le ou les réviseurs, mais s'avère souvent moins importante pour l'auteur de l'étude ACV.

Les experts indépendants réalisant une revue critique en parallèle doivent préserver leur indépendance tout au long du processus de revue et limiter leur rôle aux tâches de la revue.

Si l'indépendance d'un expert (voir 3.1 et 3.2) est compromise avant l'achèvement du processus de revue critique, le réviseur doit être remplacé conformément aux lignes directrices fournies en 4.2.2.

## **4.2 Choix, recrutement et remplacement du ou des réviseurs externes**

### **4.2.1 Choix du ou des réviseurs**

Dans le cas d'une revue effectuée par un expert (voir l'ISO 14044:2006, 6.2), le commanditaire ou l'auteur de l'étude ACV initiale peut choisir l'expert indépendant, interne ou externe, pour réaliser la revue. En fonction des objectifs et du champ de l'étude, des experts supplémentaires peuvent être associés au processus de revue.

Dans le cas d'une revue effectuée par un comité (voir l'ISO 14044:2006, 6.3), il convient qu'un expert externe indépendant soit choisi par le commanditaire de l'étude ACV initiale pour agir en qualité de président du comité de revue. En fonction des objectifs et du champ de l'étude, il convient que le président choisisse d'autres réviseurs qualifiés et indépendants ; il peut également associer des parties intéressées. L'auteur et le commanditaire de l'étude ACV peuvent proposer des candidats potentiels pour agir en qualité d'experts indépendants ou de parties intéressées.

Afin de faciliter le processus de sélection, le ou les réviseurs potentiels doivent fournir une autodéclaration (voir un exemple à l'Annexe B) à l'organisme recrutant le ou les réviseurs.